

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MAI 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

CHARTRE DE JUMELAGE - SAUMUR - FORMIGINE

Approbation de la charte de jumelage.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les documents à intervenir.

DISPOSITIF DE TITULARISATION SUITE AU DECRET D'APPLICATION DU 22 NOVEMBRE 2012

Approbation du plan pluriannuel.

Ouverture des entretiens professionnels préalables à la stagiairisation.

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation de la modification du tableau des emplois et des effectifs.

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2012 - APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2012 - APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2012 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	38 322 178,99	435 208,04	928 678,57	5 668,37
Dépenses réalisées	34 581 171,41	260 324,13	937 446,53	5 668,37
RESULTAT 2012	+ 3 741 007,58	+ 174 883,91	- 8 767,96	+ 0,00
Restes à réaliser de recettes	74 323,81			
Restes à réaliser de dépenses	212 045,98	2 915,85		

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	23 021 856,90	5 213 747,42	883 405,95	0,00
Dépenses réalisées	27 621 247,12	4 945 893,43	869 340,47	5 668,37
RESULTAT 2012	- 4 599 390,22	+ 267 853,99	+ 14 065,48	- 5 668,37
Restes à réaliser de recettes	568 479,20			
Restes à réaliser de dépenses	1 915 210,75	5 023,20	22 289,45	51 693,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	732 949,46	144 664,13
Dépenses réalisées	722 285,41	144 507,53
RESULTAT 2012	+ 10 664,05	+ 156,60
Restes à réaliser de recettes		
Restes à réaliser de dépenses		

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	196 200,29	120 726,66
Dépenses réalisées	502 170,46	70,00
RESULTAT 2012	- 305 970,17	120 656,66
Restes à réaliser de recettes	258 272,35	
Restes à réaliser de dépenses	167 884,05	

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2012 – DECISION D'AFFECTION DES RESULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 4 4 95 089,51	+ 4 250,28	+ 10 451,83
- au titre de l'exercice arrêté	+ 3 741 007,58	+ 174 883,91	- 8 767,96
- soit un résultat à affecter	+ 8 236 097,09	+ 179 134,19	+ 1 683,87
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	6 447 380,00	363 810,00	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 211 986,64	- 257 278,67	+ 250 529,98
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	- 4 599 390,22	+ 267 853,99	+ 14 065,48
- le solde des restes à réaliser est de :	- 1 346 731,55	- 5 023,20	- 22 289,45
il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	6 158 108,41	Néant	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	137 722,17	2 915,85	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement :	+ 6 160 000	Néant	Néant

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	- 6 872,49	+ 3 156,13	+ 92 733,21
- au titre de l'exercice arrêté	0,00	+ 156,60	+ 10 664,05
- soit un déficit à couvrir	- 6 872,49	+ 3 312,73	+ 103 397,26
- soit un résultat à affecter			

- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	+ 57 974,83	+ 984 945,43	+ 1 533 850,74
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	- 5 668,37	+ 120 656,66	- 305 970,17
- le solde des restes à réaliser est de :	- 51 693,41	Néant	+ 90 388,30
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	Néant	Néant	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	Néant	Néant	Néant

Transfert du budget annexe des services assujettis à la TVA (débit au compte 1021) vers le budget Principal (crédit au compte 1328) la somme de 162 300,00€

BUDGET 2013 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL

Validation du versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'aérodrome d'un montant maximum de 150 000 €.

L'avance de trésorerie est remboursable au plus tard le 31 décembre 2023.

P.R.U. – SAUMUR HABITAT – OPERATION DE RECONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS COLLECTIFS "LE PRE PINGUET" RUE DU CHEMIN VERT A SAUMUR – GARANTIE D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt d'un montant maximum de 1 527 661 €, que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'opération de reconstruction-démolition de 20 logements collectifs Le Pré Pinguet situés rue du Chemin Vert à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'OPH Saumur Habitat ;

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

PRU – AMENAGEMENT DES HAUTS QUARTIERS – MAITRISE D'ŒUVRE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Versement au groupement IRIS CONSEIL AMENAGEMENT et CAMBIUM, de la somme de 11 441, 67 € HT représentant le coût d'études supplémentaires supporté par le Maitre d'œuvre.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer, avec le groupement, un protocole transactionnel valant décompte général définitif et mettant fin aux relations contractuelles des parties.

24/25 QUAI MAYAUD A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A MADAME LAETITIA BIOT

Cession d'un ensemble immobilier sis 24/25 quai Mayaud à Saumur, d'une superficie globale de 1087 m² moyennant le prix de 320 000 €, à Madame Laëtitia BIOT, pour y établir un restaurant gastronomique sur l'ensemble du rez-de-chaussée, les espaces dédiés au personnel dans un appartement du 1^{er} étage et son habitation principale au sein de l'appartement ouvrant sur la cour. Le terrain sera affecté au stationnement de la clientèle.

D'importants travaux de mise en valeur du bâtiment seront effectués par l'acquéreur (notamment reprise complète des façades en tuffeau, réfection de la toiture, réaménagement des espaces extérieurs et intérieurs).

La Ville autorise l'acquéreur à déposer son permis de construire sur les parcelles objet de la présente cession ainsi que toute autre demande d'autorisation d'urbanisme s'y rapportant dont l'obtention, purgée du délai de recours des tiers, conditionnera la réalisation de la vente à intervenir.

En l'état actuel le terrain attenant au bâtiment doit être utilisé pour du stationnement. L'acquéreur fera son affaire de la prise en charge opérationnelle et financière d'éventuels travaux de dépollution à intervenir en cas de changement d'usage.

Un acte authentique sera établi, réitérant les conditions de la cession, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir.

EXTENSION BANQUE ALIMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter de la Région des Pays de la Loire des aides au taux le plus élevé possible.

DEMOLITION D'UN HANGAR RUE PALUSTRE – DOMMAGE AUX PROPRIETES VOISINES – REPARATION – PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

Sujet reporté.

COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE – REPARTITION DES SIEGES

Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Loire Développement.

RETOUR D'EXPERIENCE EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – INFORMATION

Présentation du bilan de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 4 avril au 17 mai 2013 sous les numéros 2013/37 à 2013/65 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2008/46 du 21 mars 2008 complétée par la délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 21 mai 2013
Le Maire de la Ville de Saumur,



Michel APCHIN